

Le guide du répit de L'OUEST VOSGIEN

**Votre proche en perte d'autonomie
a besoin de vous.**

Et vous, de quoi avez-vous BESOIN ?

D'écoute,
De soutien

De sortir

D'informations

accès
répit

D'aide
financière

De temps
pour soi

D'aide
humaine

D'aide
matérielle

SOMMAIRE

- 1. PREAMBULE**
- 2. QUI SONT LES AIDANTS ?**
- 3. LES ORGANISMES DEDIES**
- 4. BESOIN DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE**
- 5. BESOIN D'ÉCHANGE COLLECTIF AVEC D'AUTRES AIDANTS**
- 6. BESOIN DE QUELQUES HEURES DE REPIT**
- 7. BESOIN DE QUELQUES JOURS / SEMAINES DE REPIT**
- 8. BESOIN DE REPIT SUR DU LONG TERME / AIDE AU TRANSPORT / AIDE AU CONGE**
- 9. BESOIN DE SERVICES SPECIALISES**
- 10. PRESTATAIRES D'AIDE A DOMICILE**
- 11. ASSOCIATIONS**
- 12. DOMICILES PARTAGES ET HABIT INCLUSIF / CCAS / CONSEIL DEPARTEMENTAL**
- 13. BESOIN DE SERVICES POUR PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP, BESOIN DE PREVENTION AIDES TECHNIQUES ET PORTAGE DE REPAS**
- 14. LISTE DES EHPAD ET DOMICILE PARTAGE DANS L'OUEST VOSGIEN**
- 15. CARTOGRAPHIE DES EHPAD ET DOMICILE PARTAGE DANS L'OUEST VOSGIEN**
- 16. LISTE DES FOYERS D'HEBERGEMENT, D'ACCUEILS SPECIALISES ET MEDICALISES**
- 17. CARTOGRAPHIE DES ETABLISSEMENTS POUR ADULTES HANDICAPES DANS L'OUEST VOSGIEN**
- 18. QUELQUES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**
- 19. DEFINITIONS**

Accompagner régulièrement un proche en situation de fragilité liée à la perte d'autonomie (en raison de l'âge, de la maladie, du handicap) ne se décide pas.

La plupart du temps, les circonstances de la vie nous engagent dans ce nouveau rôle, sans l'avoir choisi.

Afin de s'adapter au mieux à chaque situation, plusieurs solutions de répit s'offrent à vous.

Prendre soin de soi, souffler, se reposer : c'est possible

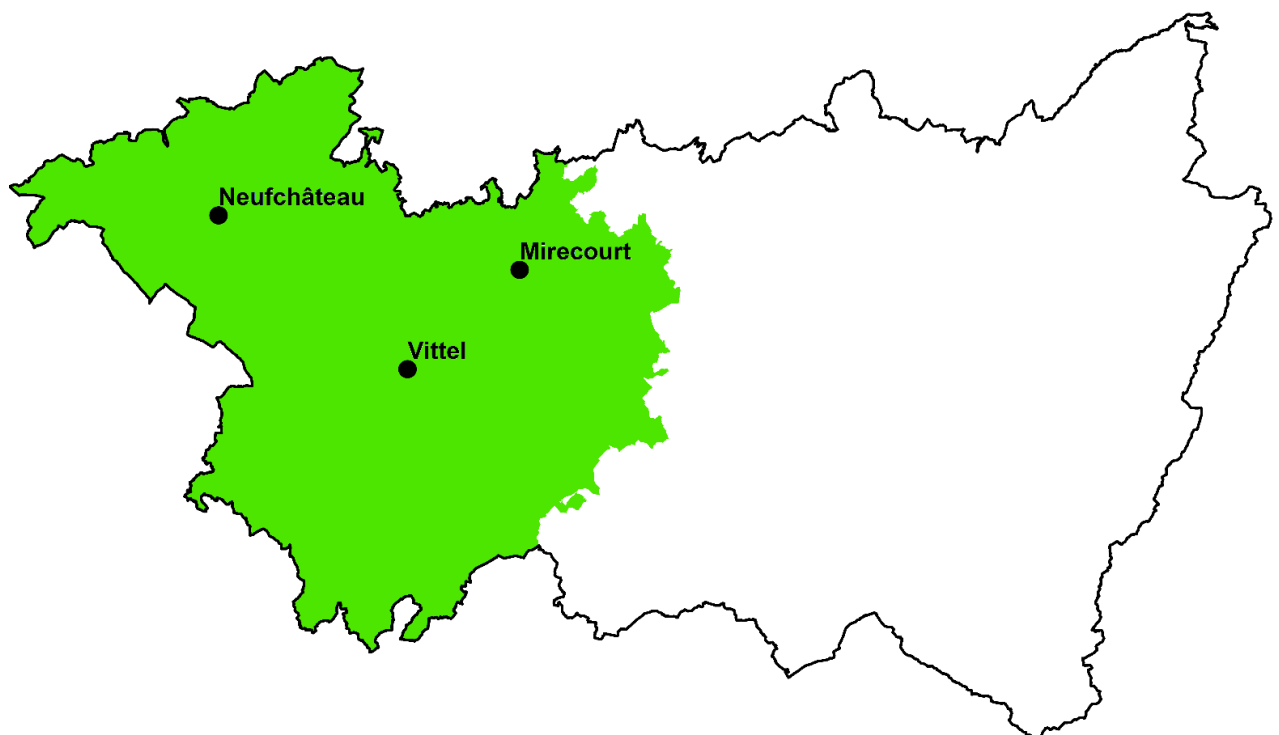
Pour vous aider à trouver des solutions de répit et de soutien sur l'Ouest vosgien, nous vous proposons ce guide qui recense les dispositifs de répit et de soutien ainsi qu'une liste non exhaustive des acteurs locaux.

Vous y trouverez des définitions sur la notion d'aidant, les différentes formes de répit, des explications sur les organismes et les liens utiles pour aller plus loin dans vos recherches.

Ce guide a été élaboré par les partenaires du territoire et la direction de l'autonomie du Conseil départemental des Vosges.



Territoire ouest vosgien



La France compte près de 11 millions d'Aidants ;
69 % des aidants ne savent pas qu'ils sont aidants.

QU'EST CE QU'UN AIDANT ?

Si vous rassemblez ces trois caractéristiques :

1. Vous êtes un membre de la famille, un ami, un voisin.
2. Vous venez en aide, pour partie ou totalement, à une personne dépendante de votre entourage : une personne âgée, en situation de handicap, ou ayant une maladie chronique telle que le cancer, le diabète ... pour les activités de la vie quotidienne.
3. Que cette personne vive dans un établissement ou à son domicile.

ALORS VOUS ETES UN AIDANT

Quelques chiffres pour lutter contre les idées reçues :

Etre un aidant, ce n'est pas réservé au sexe féminin: si 57 % d'entre vous sont des femmes, 43 % sont des hommes !

Plus de la moitié d'entre vous travaille ! Un peu plus d'un tiers est à la retraite. Enfin 1/10^{ème} est âgé de moins de 25 ans. Il n'y a pas une sorte d'aidants, mais différentes situations à différents âges



LES ORGANISMES DEDIES

MDA mission CLIC : Le Centre Local d'information et de coordination est un guichet qui s'adresse aux personnes en perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap vivant à domicile. Il vous propose en proximité, une aide individualisée, gratuite et confidentielle.

Il vous accompagne dans la formulation de vos besoins et vous aide dans la constitution de vos dossiers, notamment pour une demande d'APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie) et pour une demande MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

Le CLIC travaille en **coordination avec un réseau de professionnels** afin de répondre aux besoins des usagers, de leur entourage et **des aidants** pour contribuer aux conditions d'un maintien à domicile adapté. Il assure un accueil téléphonique, physique sur les sites de Neufchâteau et Vittel et peut se rendre à votre domicile (pour les personnes âgées).

MDA – mission CLIC Ouest

Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale

39, rue Jules Ferry – 88300 NEUFCHATEAU

Tél. : 03.29.38.53.30 – mda-missionclicoouest@vosges.fr

La communauté 360 ° : Il s'agit d'un numéro vert national destiné aux personnes en situation de handicap, proches aidants et professionnels. Il permet d'entrer en relation avec **une équipe dédiée** (composée de plusieurs partenaires vosgiens et portée par l'Adapei 88) et de **multiples acteurs vosgiens** réunis en Communauté 360.

Sa mission est de simplifier les démarches pour les personnes en situation de handicap, et de les orienter vers les acteurs compétents.

Lors de votre appel, un conseiller écoute votre demande et en fonction de vos besoins il vous apporte une réponse rapidement, ou réalise une analyse plus fine de votre situation (par des appels, une éventuelle rencontre...) Puis, le conseiller fait le lien avec les acteurs du territoire et recherche avec vous des solutions.

La Communauté 360 est joignable gratuitement au 0 800 360 360, accessible de 9h à 20h du lundi au vendredi. La permanence est assurée dans les Vosges de 9h à 17h du lundi au vendredi. Une plateforme nationale prend le relais de 17h à 20h et en cas d'absence. Il vous sera demandé de saisir votre numéro de département.

Une solution est accessible aux personnes sourdes et malentendantes via Acceo.

<https://handicap.gouv.fr/360>

BESOIN DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Quelles possibilités ?	Vers qui me tourner?	Comment faire ? Comment financer ?
Soutien psychologique individuel	Psychologue Plateforme de répit Ouest vosgien	Pris en charge par la Plateforme de répit
	Centre Medico Psychologique Darney 26 Rue de la Collégiale, 03 29 09 34 20 Mirecourt 1 Av Graillet 03 29 37 34 95 Neufchâteau 51 avenue du président Kennedy 03 29 06 04 29 Vittel 191 avenue Maurice Barrès 03 54 67 80 34	Pris en charge par la CPAM
	Avec nos Proches Plateforme nationale (8h à 22h) 01 84 72 94 72	Gratuit
	Psychologue libéral	Pris en charge par la CPAM
	« Mon soutien PSY » Monparcourspsy.sante.gouv.fr	Ameli.fr Remboursé par la CPAM si prescription médicale
	Groupe de parole	UNAFAM Espace Andrée Chédid, 123, Rue Jean Moulin CONTREXEVILLE Le 3ème samedi du mois à 14h15

Quelles possibilités ?	Vers qui me tourner ?	Comment faire ? Comment financer ?
<p>Groupes d'échange, de parole et soutien pour les aidants qui s'occupent d'un proche de plus de 60 ans en perte d'autonomie.</p>	<p>MDA- CLIC de l'Ouest Tél 03.29.38.53.30 mda-missionclicoouest@vosges.fr</p> <p>Chaque mois, trois groupes d'échange de parole et de soutien se déroulent sur le territoire de l'Ouest du département :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Mirecourt</u> : Le mardi après-midi • <u>Monthureux sur Saône</u> : Le vendredi après-midi • <u>Vittel</u> : Le mardi après-midi 	<p>Participation libre et gratuite pour l'aidant. Accueil possible de votre proche. Renseignement et inscription auprès du CLIC de l'Ouest.</p> <p>Financement assuré par la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie. (CFPPA)</p>

BESOIN DE QUELQUES HEURES DE REPIT

Quelles possibilités ?	Vers qui me tourner ?	Comment faire ? Comment financer ?
Heures de garde à domicile en journée Garde de nuit	Organismes d'aide à domicile Services mandataires Emploi direct	APA ¹ CESU ²
Accueil de jour à l'extérieur du domicile	EHPAD ³	APA Accueil de 9h à 17h environ en fonction de l'EHPAD, repas compris, accueil possible certains jours de la semaine
Après-midis récréatives à l'extérieur du domicile	France Alzheimer Vittel Avenue Foch 88800 VITTEL 06.40.45.45.05	Entrée libre, sur inscription
Activités de stimulation de la mémoire à domicile	ESAD ⁴ Contrexéville 25, allée Guynemer 88140 CONTREXEVILLE Tél : 03.29.08.53.46 Fax : 03.29.08.82.31 esad@utml.fr	Prise en charge par la Sécurité Sociale Sur ordonnance du médecin traitant 15 séances maximum

¹ Allocation Personnalisée d'Autonomie

² Chèque Emploi Service Universel

³ Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

⁴ Équipe Spécialisée Alzheimer à domicile

BESOIN DE QUELQUES JOURS DE REPIT

Quelles possibilités ?	Vers qui me tourner ?	Comment faire ? Comment financer ?
Hébergement temporaire	EHPAD	APA (aide possible de 500€ maximum par an) Accueil maximum de 90 jours / an
Accueil de jour à l'extérieur du domicile	EHPAD	APA Accueil de 9h à 17h environ en fonction de l'EHPAD, repas compris, accueil possible certains jours de la semaine
Relayage de l'aidant au domicile sur plusieurs jours	ASSISTIS Rue Ernest Renan 88 000 Epinal 03 29 37 50 50 www.assistis.fr	Contacteur Assistis Pris en charge par la CNSA et le conseil départemental pour les personnes âgées ou en situation de handicap et certaines caisses de retraite.

BESOIN DE QUELQUES SEMAINES DE REPIT

Quelles possibilités ?	Vers qui me tourner ?	Comment faire ? Comment financer ?
Hébergement temporaire	EHPAD	APA Accueil maximum de 90 jours / an
Séjours vacances	France Alzheimer France Parkinson CCAS Centre Communal d'Action Sociale	ANCV sur critères de ressources Caisses de retraites éventuellement CCAS de votre commune éventuellement 75 à 85% du coût du 1 ^{er} séjour pris en charge par les caisses de retraites complémentaires AGIRC ARCCO sous conditions de ressources
Hébergement temporaire solvabilisé (sortie d'hospitalisation ou carence de l'aidant)	EHPAD Val de Meuse 151 rue Roger Laurent 88 300 Neufchâteau 03 29 94 82 00 EHPAD Lamarche 4 rue de Bellune 88320 LAMARCHE 03 29 09 50 28 EHPAD Korian Villa Spinale 13 rue PONSCARME 88000 ÉPINAL	30 jours maximum financés par l'Agence Régionale de Santé Grand-Est, sans reste à charge pour le résident Prendre contact avec l'EHPAD

BESOIN DE REPIT SUR LE LONG TERME

Quelles possibilités ?	Vers qui me tourner ?	Comment faire ? Comment financer ?
Hébergement permanent	EHPAD Domicile Partagé	APA, APL, Obligés alimentaires, Aide sociale, Caisses de retraites éventuellement Assurances dépendance personnelles

BESOIN D'AIDE AU TRANSPORT

Quelles possibilités ?	Vers qui me tourner ?	Comment faire ? Comment financer ?
Transport accompagné y compris pour les résidents en EHPAD	SAAD	Chèque sortir + 09.71.09.09.71 Appel non surtaxé du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 https://www.sortir-plus.fr
Transport depuis le domicile par un conducteur solidaire	Association familles Rurales de Chatenois Mobilité solidaire 03 72 60 05 15 07 49 85 39 57 Du lundi au vendredi 8h45 - 12h30 Asso.chatenois@famillesrurales.org	Sous conditions de ressources Non adapté aux personnes en fauteuil .

BESOIN D'AIDE AU CONGE (POUR LES SALARIES)

Quelles possibilités ?	Vers qui me tourner ?	Comment faire ? Comment financer ?
Congé de solidarité familiale (rémunéré)	Employeur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1767	Formuler une demande à l'employeur (Fournir un certificat médical)
Congé proche aidant (éventuellement rémunéré)	Employeur	Contacteur la CAF pour percevoir d'éventuelles indemnités journalières de la CAF

BESOIN DE SERVICES SPECIALISES

EQUIPE MOBILE DE GERIATRIE (EMG) de Vittel	03 29 05 88 58
PLATE FORME DE REPIT DE L'OUEST VOSGIEN 191, avenue Maurice Barres BP 20129 88 802 Vittel Cedex 9	03 29 05 89 78 / 06 78 40 91 90 par@ch-ouestvosgien.fr
EQUIPE SPECIALISEE ALZHEIMER A DOMICILE 25, Allée Guynemer 88140 CONTREXEVILLE	esad@utml.fr / 03 29 08 53 46

CENTRE MEMOIRE VITTEL

Consultation auprès d'un neurologue	
Mercredi semaine paire	03 29 08 88 58
Tous les lundis	03 29 08 89 29

Consultation auprès d'un gériatre	
Mercredi semaine paire	03 29 08 88 58
Lundi après-midi/mercredi matin	03 29 08 89 29

ADAVIE

(Intervention sur tout le
département)
Siège qui oriente vers antenne
locale
20 rue des Etats-Unis
88000 ÉPINAL
03.29.35.23.06

ADMR

(Intervention sur tout le
département)
Fédération qui oriente vers
antenne locale
3 ter, Chemin de la Belle au Bois
Dormant
88000 ÉPINAL
03.29.81.22.23

ASSISTIS

Rue Ernest renan
88000 ÉPINAL
03.29.37.50.50

**ASSOCIATION INTERMEDIAIRE
SOLIDARITE EMPLOI ET
ECONOMIE**

24 place Jeanne d'Arc
88300 NEUFCHATEAU
03.29.94.33.52

ASSOCIATIONS

France Parkinson Délégation

Vosges

Jean-Claude DUMONTIER

14, rue de la Charmille 88000 – EPINAL

06.87.02.26.45

comite88@franceparkinson.fr

France Alzheimer Vittel

3 Rue Maréchal Foch

88 800 VITTEL

06. 40. 45. 45. 05

antennefavittel@orange.fr

Coopération de lutte contre isolement des personnes âgées

Monalisa Vosges

monalisavosges@gmail.com

Ligue contre le cancer comité des Vosges

1 Av Robert Schumann

88 000 EPINAL

03.29.33.29.15

cd88@ligue-cancer.net

Association Vacances

Répit

05.57.88.58.85

contact@vrf.fr

Association départementale Familles Rurales

1 rue de Lorraine

88170 CHATENOIS

06.64.01.22.52

fd.vosges@famillesrurales.org

DOMICILES PARTAGES ET HABITAT INCLUSIFS

**Habitat Inclusif de
l'ADAPEI
CONTREXEVILLE**
97 rue des
Rochottes
06.71.79.76.05

**Habitat Inclusif de la FMS
Résidence Tri logis**
1 rue du pavillon
88260 DARNEY
Tri.logis@f-ms.fr
06.24.53.88.16

Age et Vie
Rue des anciennes Halles
88140 Bulgnéville
0 801 070 809

* Liste non exhaustive, des habitats inclusifs sont en cours de déploiement.

CCAS

Mairie de votre commune de résidence

BESOIN DE SERVICES POUR PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

Pour les aidés aidants et professionnels

COMMUNAUTE 360 °

13 rue de la Forêt
88 120 SAINT AME
Tél. 0800.360.360

Pour les aidants

PLATEFORME DE REPIT PH

5 Quartier de la Magdeleine
88 000 EPINAL à L'UDAF
06 30 86 37 87 / 07 88 09 45 71

pfr@adapei88.asso.fr

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES

2 rue Grennevo CS 60045 88026 ÉPINAL CEDEX
03 29 29 09 91

mdph88@vosges.fr

Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

BESOIN DE PREVENTION (nutrition, chutes, sports adaptés, bien être...)

BESOIN D'AIDES TECHNIQUES

BESOIN DE PORTAGE DE REPAS

MDA – mission CLIC Ouest

Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale

39, rue Jules Ferry – 88300 NEUFCHATEAU

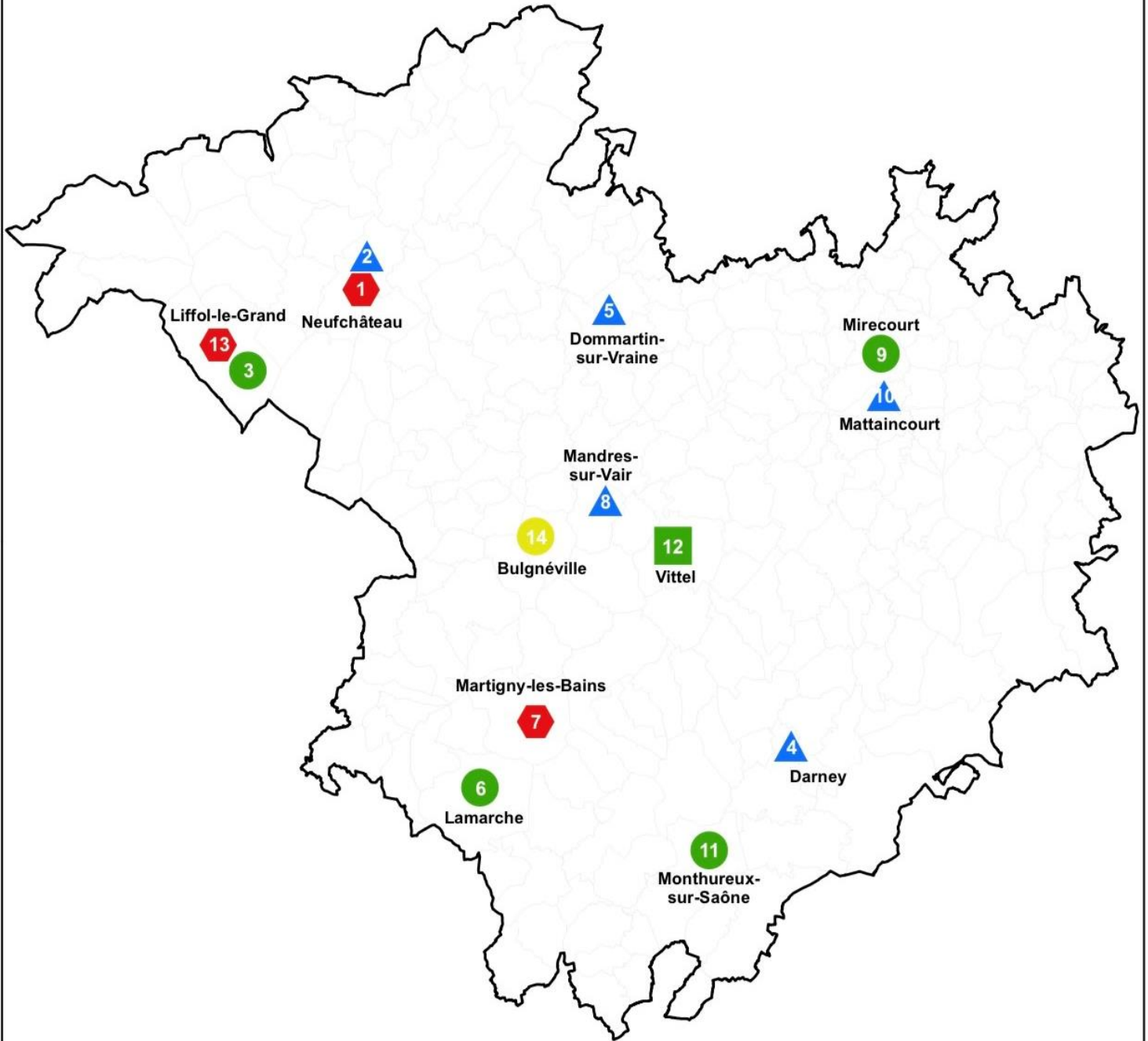
Tél. : 03.29.38.53.30 – mda-missionclicouest@vosges.fr






EHPAD habilités à recevoir les bénéficiaires de l'aide sociale

- 1** **Maison de retraite Val de Meuse 88300 Neufchâteau**
151 rue Roger Laurent, **88300 Neufchâteau**
03 29 95 00 35 ➤ 6 places en accueil de jour et 5 en hébergement temporaire
- 2** **EHPAD « Justine Pernot »**
12 Rue du Moulinot,
88300 Neufchâteau 03 29 95 00 35 ➤ 4 places en hébergement temporaire
- 3** **Maison de retraite « Saint Simon »**
1 Chemin Derrière la ville, **88350 Liffol-Le-Grand**
03 29 06 65 54
- 4** **Maison de retraite « André Barbier »**
1 route de Vittel – 88 260 DARNEY
03 29 09 30 06 ➤ 2 places en hébergement temporaire
- 5** **Maison de de retraite « Raynald Merlin »**
12 Place du monument – 88 170 DOMMARTIN SUR VRAINE
03 29 94 40 90 ➤ 1 place en hébergement temporaire
- 6** **Etablissement public de santé Maison de retraite 03 29 09 50 28**
Site de Lamarche
4 rue de Bellune **88320 LAMARCHE**
Site de Martigny
Rue des villas **88 320 MARTIGNY LES BAINS**
➤ 6 places en accueil de jour, 3 places en accueil de nuit, 2 places en hébergement temporaire
- 8** **Maison de retraite « Les noisetiers » -**
660 Rue Machoit – 88 800 MANDRES SUR VAIR
03 29 08 83 68 ➤ 4 places en hébergement temporaire
- 9** **Maison de retraite Le Val du Madon 03 29 37 12 33**
Site de Mirecourt
32, rue Germini B P 69 88502 MIRECOURT Cedex
Site de Mattaincourt
1rue du Général de Gaulle BP 4 88500 MATTAINCOURT
➤ 3 places en hébergement temporaire
- 11** **Maison de retraite « Le Pré Favet »**
85 rue de Seully – 88410 MONTHUREUX SUR SAONE
03.29.09.03.53
- 12** **Maison de retraite « Le petit ban »**
Rue Sœur Catherine **88 800 VITTEL**
03 29 05 88 88 ➤ 6 places en accueil de jour
EHPAD non habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale
- 13** **EHPAD Le pont du Gué**
Rue des Avioux, **88350 Liffol-le-Grand**
03 29 06 68 72 ➤ 2 places en accueil de jour et 4 places en hébergement temporaire

Domiciles Partagés

- 14** **Ages & Vie**
Rue des anciennes Halles, **88140 Bulgnéville**



-  EHPAD avec Accueil de jour et Hébergement temporaire
-  EHPAD sans Accueil de jour ni Hébergement temporaire
-  EHPAD avec Accueil de jour
-  EHPAD avec Hébergement temporaire
-  Domiciles Partagés

LES FOYERS D'HEBERGEMENT DE L'OUEST VOSGIEN


 **Foyer « Bois d'Hazau » ADAPEI**

245, rue du Halichard
88 140 CONTREXEVILLE
03 29 08 95 19

 **Foyer « Ariane » FMS**


29, rue Lecomte
88 260 DARNEY
03 29 08 13 04

 **Foyer « la résidence » AVSEA**

 7, rue Sainte Cécile
88 500 MIRECOURT
03 29 37 20 23

Dispose d'appartements


 **Foyer « RAPADI »**

 1, square des anciens
Combattants d'Indochine BP 85
88 303 NEUFCHATEAU Cedex
03 29 94 03 75

Dispose d'un accueil de jour

LES FOYERS D'ACCUEIL SPECIALISES DE L'OUEST VOSGIEN

 **Foyer « le chaneau » ADAPEI**

 Route de Valaincourt
88 170 CHATENOIS
03 29 95 00 40

Dispose d'un accueil de jour pour personne
handicapée vieillissante

 **Foyer « EPISOME » FMS**

85, rue de Seully
88 400 MONTHUREUX SUR SAONE
03 29 09 03 53


Dispose d'une unité pour personne
handicapée vieillissante

LES FOYERS D'ACCUEIL MEDICALISES DE L'OUEST VOSGIEN

 **Foyer « le neuf moulin »**

174, rue A Mimoun
88 500 MIRECOURT
03 29 37 78 00

 **Foyer « EPISOME » FMS**

 85, rue de Seully
88 400 MONTHUREUX SUR SAONE
03 29 09 03 53

Dispose d'une unité pour personne handicapée vieillissante

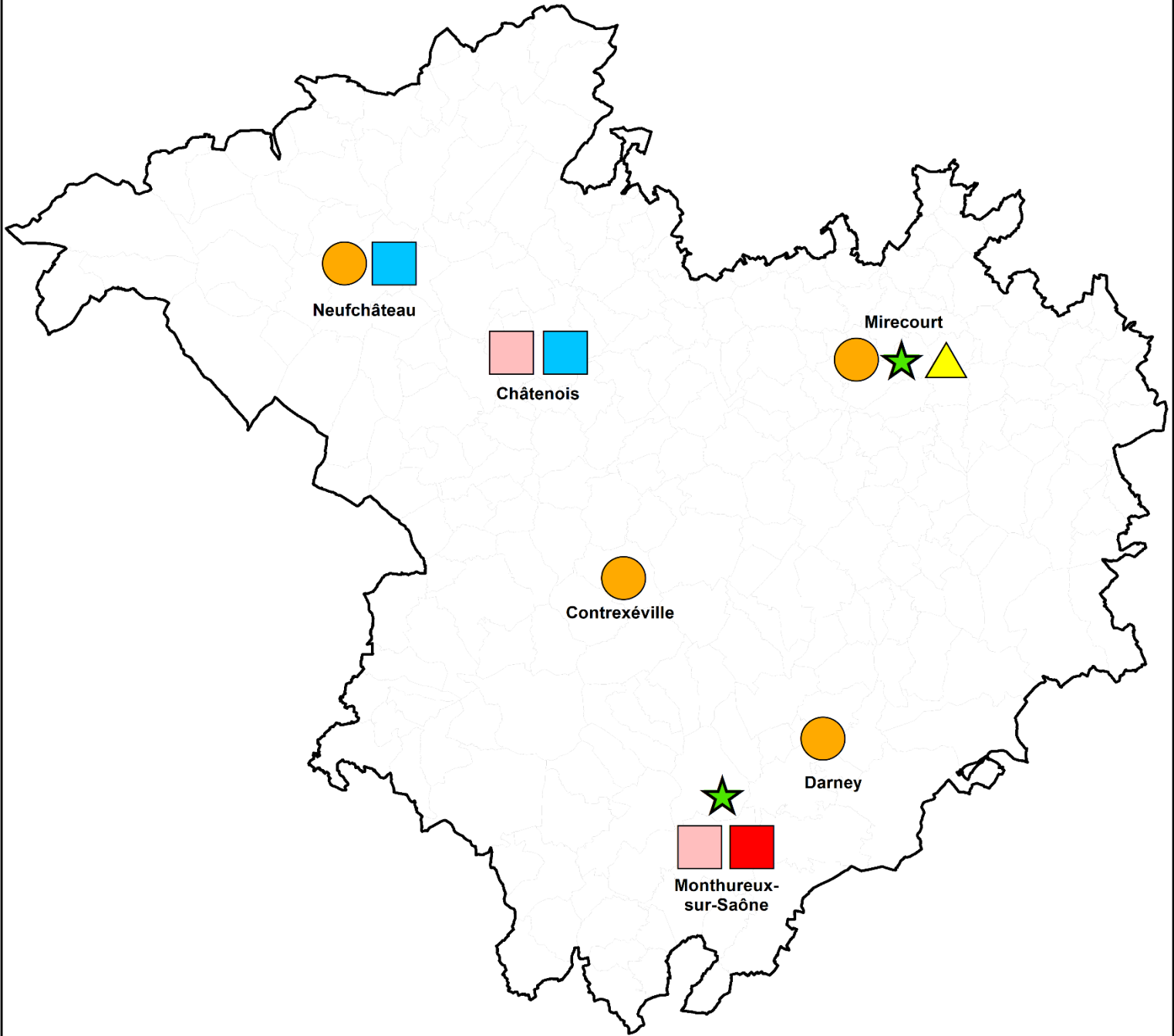
ADAPEI : Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés



AVSEA : Association Vosgienne de la Sauvegarde de l'Enfance et Adolescence

EPISOME : Etablissement Public Intercommunal Social et Médicalisé

FMS : Fédération Médicosociale

RAPADI : Réseau d'Accompagnement Public pour Adultes Déficients Intellectuels



- | | | | |
|--|---------------------------------|---|---|
|  | Foyer d'Hébergement |  | Foyer d'Accueil Spécialisé |
|  | Foyer d'Accueil Médicalisé |  | Foyer d'Accueil Spécialisé : Unité pour Personnes Handicapées Vieillissante |
|  | Appartements gérés par le Foyer |  | Foyer d'Accueil Spécialisé : Accueil de Jour |

- ❖ Portail départemental pour les séniors
<https://www.vosges.fr/dispositifs/senior>
- ❖ Portail départemental pour les personnes en situation de handicap <https://www.vosges.fr/dispositifs/handicap>
- ❖ Portail national d'information pour les personnes âgées
<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr>
- ❖ Portail national d'information pour les personnes en situation de handicap et leur aidants : [Mon Parcours Handicap, au service des personnes handicapées et de leurs aidants | Mon Parcours Handicap](#)
- ❖ Site national ma boussole aidants pour vous guider dans votre recherche de solutions selon la situation de votre proche : www.maboussoleaidants.fr

DEFINITIONS

AIDE SOCIALE GENERALE

L'aide sociale est organisée par le département des Vosges et existe sous deux formes :

- Une aide financière pour l'aide-ménagère dans le cadre d'un maintien à domicile,
- Une aide au financement des frais d'EHPAD.

C'est une aide qui est subsidiaire : elle n'est sollicitée qu'en dernier recours, qu'après avoir épuisé

APA

L'allocation personnalisée d'autonomie est une aide financière, versée par le département à destination des personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie. Cette perte d'autonomie est évaluée grâce à une grille nationale AGGIR en six niveaux : seules les personnes appartenant aux niveaux 1 à 4 peuvent prétendre à l'APA. Les personnes des niveaux 5 et 6 peuvent bénéficier d'aides éventuelles auprès de leur caisse de retraite ou au titre de l'aide sociale. Ce niveau d'autonomie est évalué par l'équipe médico-sociale de l'APA.

L'APA intervient pour le financement d'aides à l'accomplissement des actes de la vie courante (toilette, habillage, ménage...).

APL

L'aide personnalisée au logement est versée par la CAF ou la MSA de la personne accueillie en EHPAD. Elle est versée sous critères de ressources et son montant peut atteindre un maximum d'environ 250 e par mois.

CCAS

Le centre communal d'action sociale est un service d'aide à destination des habitants du territoire de la commune où ils résident. Le CCAS est amené à fournir des prestations d'aides financières diverses, mais aussi à organiser des activités et sorties extérieures à destination des habitants de la commune.

CESU

Le chèque emploi service universel est un mode de paiement qui permet de régler les prestataires d'aides à domicile pour effectuer des tâches ménagères, des petits travaux de bricolage, pour l'aide à la mobilité... Le CESU permet de bénéficier d'avantages fiscaux.

CMPPA

Le centre médico-psychologique pour personnes âgées est un service d'aide aux personnes âgées de plus de 60 ans en souffrance psychique et à leurs proches.

DEFINITIONS SUITE

DAC

Le DAC est un point d'entrée départemental, gratuit pour les professionnels et structures (social, médico-social et sanitaire), qui font face à des personnes en situations de santé et de vie complexe pour favoriser le maintien à domicile.

Le DAC contribue avec d'autres acteurs et de façon coordonnée à la réponse aux besoins des personnes et de leurs aidants

EHPAD

L'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, appelé communément maison de retraite, est une structure qui permet l'accueil des personnes âgées en perte d'autonomie. L'EHPAD peut accueillir des personnes de façon permanente, mais aussi de façon temporaire ou encore dans le cadre de l'accueil de jour.

EMG

L'Equipe Mobile de Gériatrie dispense un avis gériatrique pluridisciplinaire nécessaire à la prise en charge des patients fragiles âgés de plus de 75 ans. Elle intervient au domicile sur le territoire de l'ouest vosgien avec l'accord du médecin traitant et au sein des services du CHOV y compris les structures médico-sociales sur demande du médecin hospitalier. Elle assure également une liaison vers les services ressources (CLIC, DAC, assistantes sociales...).

ESA

L'équipe spécialisée Alzheimer est destinée à faciliter le maintien à domicile des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées. Cela grâce à l'intervention d'un professionnel durant 15 séances à domicile. L'ESA peut intervenir sur ordonnance médicale et son financement est pris en charge par la caisse de sécurité sociale dont relève la personne aidée.

OBLIGES ALIMENTAIRES

Dans le cadre d'une entrée en EHPAD les obligés alimentaires peuvent être sollicités si la personne âgée n'a pas les ressources suffisantes pour financer les frais inhérents à une prise en charge en EHPAD. Dans le département des Vosges les obligés alimentaires sont les conjoint(e)s et/ou les enfants de la personne accueillie en établissement.

SERVICE MANDATAIRE

Le service mandataire permet à la personne âgée d'être l'employeur direct de l'intervenant(e) à domicile. Cependant, pour l'aider il fait appel à un organisme d'aide à domicile pour les tâches administratives, sociales et fiscales liées à l'emploi du salarié.

NOTES

